



COMMUNE DE QUEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°19

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 11
 Date de convocation : 06/04/2023

Présents : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, Mme WEBER, Mme BEAUPIED, M. INDA, Mme CESBRON, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. CARBONNIER.

Absent : M. BOUILLEAU, M. LARDIN (pouvoir à Mme CESBRON), M. ARDILLEY (pouvoir à Mme ROURE), M. CATTOEN (pouvoir à M. PATRAS)

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA PALUS 2023

Le Maire présente le budget primitif lotissement de la Palus 2023 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes sur les bases suivantes, les prévisions étant votées au chapitre et non à l'article :

- **109 028.87 € en section de fonctionnement**
- **50 406.70 € en section d'investissement**

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011- charges à caractère général	8 363.63 €	70 - Produits services, domaine	41 740.10 €
65 – autres charges gestions courantes	69 452.17 €	77- produits exceptionnels	13 200.00 €
66- charges financières	109.19 €	042 -Opérat° ordre transfert entre sections	8 472.82 €
042- opération ordre entre section	30 994.69 €	043- Opérat° ordre intérieur de la section	109.19 €
043- opération ordre de la section	109.19 €	R002 Résultat reporté	45506.76 €
022- dépenses imprévues	4 575,85 €		

Investissement

Dépenses		Recettes	
13- subventions	13 200.00 €	R001- Solde exécution	19 412.01 €
16- emprunts	28 733.88 €	040- Opérat° ordre transfert entre section	30 994.69 €
040- Opérat° ordre transfert entre section	8 472.82 €		

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ADOpte** le budget principal 2023 du lotissement de la Palus à la majorité des présents et des représentés ;
- **HABILITE** le Maire à signer toutes pièces annexes à ce budget.

Abstention : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 14 avril 2023

Affiché 14 avril 2023

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD



La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD

Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.